

# Les produits solaires bio : prévention par la qualité

**A** petites doses, le soleil est bénéfique pour la santé. Il est à la fois bon pour le moral et indispensable pour synthétiser la vitamine D. Cependant, pour pouvoir profiter de ses bienfaits, il faut tenir compte de certaines règles de bon sens. Il faut tout d'abord éviter d'attraper des coups de soleil, car leur accumulation provoque des altérations cutanées irrémédiables, rester à l'ombre au moment où le soleil est à son zénith, appliquer un produit solaire adapté à son type de peau et enfin, renouveler l'application du produit solaire toutes les deux heures et après chaque bain. Malgré toutes ces précautions une question se pose : comment choisir un produit solaire adapté à son type de peau ?

## Les principes de base

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS), préfère parler de produits de protection solaire plutôt que de produits solaires.

Pour choisir le produit le plus adapté, l'Agence propose de prendre en compte les critères suivants :

- 1 - le type de peau : 4 types de peau ont été définis (cf. tableau),
- 2 - les conditions d'expositions :
  - **extrêmes** : glaciers, tropiques...
  - **importante** : plages, activités extérieures
  - **modérées** : vie passée au grand air...

## Différents types de peau (source AFSSAPS) :

Type de peau	Description
Peau extrêmement sensible au soleil	Personnes à peau blanc-laiteux, tâches de rousseur, cheveux roux
Peau sensible au soleil	Personnes à peau claire, souvent quelques tâches de rousseur et/ou cheveux blond vénitien ou auburn
Peau intermédiaire	Personnes prenant souvent des coups de soleil lors d'expositions solaires mais pouvant avoir un hâle
Peau assez résistante	Personnes à peau claire bronzant assez facilement, ne prenant des coups de soleil que lors d'expositions très intenses
Peau assez résistante	Personnes à peau mate bronzant facilement sans jamais prendre de coups de soleil

## Prévention des effets néfastes dus à l'exposition aux rayonnements ultraviolets :

Les produits de protection solaires peuvent être efficaces pour :

- prévenir les coups de soleil.
- prémunir des dommages liés au vieillissement cutané photo-induit,
- prévenir certains types de carcinomes cutanés.

Pour avoir ces propriétés préventives les produits solaires doivent protéger à la fois des rayons UVB et des rayons UVA.

## Les rayons ultraviolets

Les rayons ultra-violets se divisent en trois catégories basées sur la longueur d'onde :

- UVC - 100 à 290 nm
- UVB - 290 à 320 nm
- UVA - 320 à 400 nm

Les rayons UVC sont absorbés complètement par la couche d'ozone.

Les rayons UVB affectent la couche externe de peau, l'épiderme, et sont responsables des coups de soleil (érythèmes solaires). Leur intensité est majeure entre 10 h et 16 h, plus intense en été. Les UVB ne pénètrent pas les surfaces en verre (les surfaces vitrées).

Les rayons UVA pénètrent la peau profondément. L'intensité des rayons UVA est plus constante que les UVB selon les heures des jours et pendant l'année. Les UVA ne sont pas filtrés par les surfaces vitrées; ils sont responsables de nombreuses altérations cutanées allant du vieillissement photo-induit au mélanome (cancer de la peau).

## Pour bien choisir son produit il convient de se rapporter au tableau suivant

(source AFSSAPS)

Type de peau	Exposition modérée	Exposition importante	Exposition extrême
Peau extrêmement sensible	Haute protection	Très haute protection	Très haute protection
Peau sensible	Moyenne protection	Haute protection	Très haute protection
Peau intermédiaire	Faible protection	Moyenne protection	Haute protection
Peau assez résistante	Faible protection	Faible protection	Moyenne protection



# Les produits solaires bio : facteurs de protection

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé recommande d'étiqueter les produits de protection solaire selon la note explicative publiée par la Commission Européenne le 22 septembre 2006. Cette recommandation européenne, basée sur les travaux français, vise à inciter les industriels à :

- faire évoluer la qualité des produits sur le marché par l'introduction d'une double protection associée UVA/UVB,
- modifier leur étiquetage afin de simplifier la comparaison entre produits et faciliter le choix du consommateur.

Pour simplifier la comparaison entre produits et faciliter le choix du consommateur, quatre niveaux de protection solaire sont définis :

- **faible**: correspondant à des indices de protection solaires (FPS) affichés de «6», «10»,
- **moyenne** : indices FPS affichés «15», «20», «25»,
- **haute** : indices FPS affichés «30», «50 »,
- **très Haute** : indice FPS affiché «50+».

## Quatre niveaux de protection solaire

Protection solaire	indices de protection anti-érythémale FPS affichés	Facteur de protection UVA: Ration FPS/FP-UVA
Faible	6 et 10	Inférieur ou égale à 3
Moyenne	15, 20 et 25	
Haute	30 et 50	
Très Haute	50+	

## L'étiquetage des produits de protection solaire

L'étiquetage des produits de protection solaire doivent mentionner des avertissements du type :

- ces produits ne procurent pas une protection contre les rayons ultraviolets à 100%,
- n'exposez pas les bébés et les jeunes enfants directement au soleil,
- la surexposition au soleil est une menace sérieuse pour la santé.

### Des conseils sur les précautions à prendre du type :

- appliquer le produit avant de vous exposer au soleil,
- renouveler fréquemment l'application pour maintenir une bonne protection, surtout après avoir transpiré, nagé ou vous être essuyé.

Des conseils sur leur utilisation: soit sur le conditionnement soit sur la notice.

## Les filtres solaires acceptés dans les référentiels Bio

Il existe deux types de filtres ultraviolets : les filtres chimiques et les filtres minéraux.

Ces filtres sont réglementés par la Directive cosmétique 76/768 et bientôt par le règlement européen 1223/2009 qui rentrera en vigueur en juillet 2013.

Les filtres chimiques sont des composés chimiques organiques qui absorbent la lumière ultraviolette. Ces filtres obtenus par synthèse chimique ne sont pas acceptés dans les cahiers des charges cosmétiques biologiques et naturels en Europe. Certains filtres chimiques sont par nature photo instables, c'est pourquoi il est recommandé de renouveler chaque année son produit de protection solaire.

Les filtres minéraux sont des poudres inertes et opaques qui reflètent la lumière. Les principaux sont les suivants :

- l'oxyde de zinc (ZnO),
- le dioxyde de titane (TiO<sub>2</sub>).

Pendant longtemps, l'inconvénient des filtres minéraux a été les traces blanches formées sur la peau, dues à la réflexion de la lumière blanche.

Ce problème a été résolu en réduisant les filtres minéraux en micro pigments, particules de plus petite taille qui réfléchissent les UV mais pas la lumière visible.

## Pas de nanoparticules

La taille des pigments atteint actuellement 10 à 50 nanomètres. Cependant pour éviter de répondre à la définition des nanoparticules, et d'être obligé de déclarer ces substances dans le cadre du nouveau règlement cosmétique, les fabricants de filtres minéraux ont d'ores et déjà réinterprétés les écrans minéraux en leur faisant regagner quelques nanomètres supplémentaires.

Les cahiers des charges cosmétique biologique et naturelle n'acceptent que les filtres minéraux, à savoir , le dioxyde de titane (CI 77891) et l'oxyde de zinc (CI77947) jusqu'au 31 décembre 2014 pour le Cosmos standard.

## En revanche, la forme nano est interdite.

A ce jour, il n'y a pas d'allergies connues dues à l'utilisation des filtres minéraux, c'est pourquoi on les retrouve dans les produits solaires destinés aux peaux sensibles et aux enfants.

## Conclusion

En 2007, le marché des produits de protection solaire pesait 113 Millions d'€ très proche de celui des soins du corps évalué à 130 millions d'€ et son évolution ne cesse de progresser (+ 31,6% entre 2002 et 2007 selon Euromonitor).

Ces produits techniques font l'objet d'une réglementation de plus en plus complexe. Cependant, les fabricants de filtres sauront innover pour trouver des ingrédients compatibles avec les contraintes de formulation, les exigences en matière de SPF, de ratio UVB/UVA et de sécurité, ainsi qu'avec les obligations des cahiers des charges cosmétiques biologiques et naturels.



**Laurence MULON Consultante**  
Stratégie de Développement

Le végétal au cœur de l'innovation

Tél : 01.43.97.42.02 Port : 06.25.42.25.92

www.mulon-conseil.fr / mulon.conseil@yahoo.fr